

**PV DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALHERBASSE DU LUNDI 8 AVRIL 2024  
A 19H A LA MAIRIE DE MONTRIGAUD**

**Présents (15) :** M. VASSY Jean-Louis, Mme BESSON Isabelle, M. CHARVAT Patrick, M. ROLIN Jérôme, Mme SAUREL Nelly, Mme RONGY Marie-Madeleine, Mme POUGET-MATHIEU Régine, M. DUC Bernard, Mme JANTON Joëlle, M. GAUDENECHÉ Patrice, Mme BARRIER Marie-Agnès, Mme DUC Gwendoline, M. RODRIGUEZ Richard, M. BRET Vincent  
Isabelle MARION est arrivée à 19h40 ( n'a pas pris part au vote du budget )

**Pouvoirs (2) :**

M. PAQUIEN Lionel donne pouvoir à M. VASSY Jean-Louis  
M. CLET Benjamin donne pouvoir à M. CHARVAT Patrick

**Absents excusés (0) :**

**ABSENTS(2) :**

Mme CARRERE Alexandra  
M. MARY Claude

**Secrétaire de séance :** M. ROLIN Jérôme

*La séance n'est pas enregistrée*

**0/- ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DU 9 FÉVRIER 2024**

**le procès verbal est adopté à l'unanimité après modification de quelques termes de la part de Mme JANTON et M DUC,**

*le procès-verbal de la réunion du 9 février 2024 est arrêté et signé par M. Le Maire et le secrétaire de séance et affiché en mairie*

***RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA PRÉSENTE SÉANCE :***

N° délibération	Thème	Objet	Décision
2024-10	Décisions budgétaires	Approbation du compte administratif 2023	Approbation 13 – 1 contre ( 14 présents + 2 proc – vote du maire et pouvoir PAQUIEN)
2024-11	Décisions budgétaires	Approbation de la conformité du compte de gestion avec le CA 2023	Approbation 16 ( 14 présents + 2 proc)
2024-12	Décisions budgétaires	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	Approbation 16 ( 14 présents + 2 proc)
2024-13	Impôts	Vote des taux d'imposition 2024	Approbation 17 ( 15 présents + 2 proc)
2024-14	Finances	Subventions aux associations – Val Loisirs	Approbation 12 ( 13 votants – 1 contre – pas Patrick, Isabelle, MA, Rolin)

2024-15		Subventions aux associations – Miribel et son patrimoine	Approbation 16 ( 16 votants pas JL)
2024-16		Subventions aux associations – Miribel Animations Loisirs	Approbation 16 ( 16 votants - pas JJ)
2024-17		Subventions aux associations – Amicale du personnel	Approbation 15 ( 16 votants - 1 contre -pas IB)
2024-18		Subventions aux associations – Club Perce Neige	Approbation 16 ( 16 votants -pas Patrick)
2024-19		Subventions aux associations –Tours et Clochers	Approbation 16 ( 16 votants - pas JJ)
2024-20		Subventions aux associations –Différentes associations	Approbation 17
2024-21		Subventions aux associations – Escale céleste	Approbation 17
2024-22	Décisions budgétaires	Vote du budget primitif 2024	Approbation 17
2024-23	Dégâts orage	Validation du devis concernant les dégâts d'orage 2023	Approbation 17
2024-24	Travaux bâtiments	Devis Commerces, Eglise de Montrigaud- Demande de subvention auprès du Département	Approbation 17
2024-25		Travaux de reprise de concessions cimetière	Approbation 17
2024-26		Travaux faucardage étang Joanna Maria	Approbation 16 ( 1 contre B. DUC)
2024-27		Choix du gérant Auberge de Montrigaud	Approbation 16 ( M. BRET ne prend pas part au vote – Crédit Agricole)
2024-28		Harmonisation de la révision des loyers de tous les baux communaux	Approbation 17
2024-29	Environnement	Modalités de concertation du public dans le cadre de la définition des zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAENR)	Approbation 17
2024-30		Renouvellement de la convention avec GDS26 / lutte contre le frelon asiatique	Approbation 17

## 1- DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le CA est adopté à 13 voix pour ( M. le Maire de prend pas part au vote), 1 voix contre de la part de M DUC pour la subvention attribuée à l'association de ST BONNET VALLOISIR

Département : Drôme Commune : M14 <b>26210 VALHERBASSE</b>	<b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023</b>	Nombre de conseillers en exercice : 19
		Nombre de conseillers présents : 16
	Séance du 08 avril 2024 DELIB N°10	Nombre de suffrages exprimés : 14

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie-Agnès BARRIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par M. Jean-Louis VASSY après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés		203 700,17		41 876,05		245 576,22
Opérations de l'exercice	656 216,30	931 411,46	494 305,85	465 774,37	1 150 522,15	1 397 185,83
<b>Totaux</b>	<b>656 216,30</b>	<b>1 135 111,63</b>	<b>494 305,85</b>	<b>507 650,42</b>	<b>1 150 522,15</b>	<b>1 397 185,83</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>478 895,33</b>		<b>13 344,57</b>		<b>492 239,90</b>

Besoin de financement  
Excédent de financement

478 895,33

Restes à réaliser

40 760,00

30 571,00

Besoin de financement  
Excédent de financement  
des restes à réaliser

-10 189,00

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

468 706,33

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

10 189,00

au compte 1068 Investissement

468 706,33

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par;

**POUR : 13 – CONTRE : 1 – ABSTENTION : 0**

Ont signé au registre des délibération

**Cachet de la MAIRIE**

**Pour expédition conforme**

## 2-DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - APPROBATION DE LA CONFORMITÉ DU COMPTE DE GESTION AVEC LA CA 2023

**DÉLIB. N° 011- 2024 OBJET : APPROBATION DE LA CONFORMITE DU COMPTE DE GESTION AVEC LE CA 2023**

### Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances recouvrées, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 M14 Commune de Valherbasse,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations ont été reconnues régulières,

- STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - DÉCLARE que le compte de gestion M14 dressé pour l'exercice 2023 Commune de Valherbasse par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VOTE : 16 pour, 0 contre, 0 abstention**



Arrivée d'Isabelle MARION.

#### 4-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Pour 2024, les taux d'imposition restent identiques à ceux de 2023, comme suit :

L'article 1638 du code général des impôts permet le lissage des taux de fiscalité sur une période de 12 ans. L'objectif est d'assouplir le dispositif de lissage des taux et rendre la durée modulable en fonction du choix des anciens conseils municipaux par délibération concordantes, du nouveau conseil municipal.

ÉTANT DONNÉ LE FAIBLE ÉCART ENTRE LES COMMUNES, MONSIEUR LE MAIRE PROPOSE UN LISSAGE SUR 6 ANS. IL PRÉSENTE AU CONSEIL LE TABLEAU SUIVANT :

Communes	taxes	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
Miribel	TH	10,72	10,81	10,91	11,01	11,1	11,04	11,09
	TFB	11,3	11,41	11,53	27,17	27,31	27,42	27,52
	TFNB	49,48	50,09	50,7	51,32	51,93	52,55	53,16
Montrigaud	TH	10,78	10,86	10,95	11,04	11,12	11,08	11,12
	TFB	11	11,16	11,33	27,02	27,21	27,37	27,52
	TFNB	53,46	53,41	53,36	53,31	53,26	53,21	53,16
St Bonnet de Vx	TH	13	12,71	12,43	12,15	11,86	12,56	12,23
	TFB	14,96	14,46	13,97	29	28,53	28,03	27,52
	TFNB	57,12	56,46	55,8	55,14	54,48	53,82	53,16

Les taux de la Commune de Valherbasse sont pour l'année 2024 :

- Taxe foncière bâti : 12,01 % + 15,51 = 27,52 %
- Taxe foncière non bâti : 53,16 %
- Taxe d'habitation : 11,3 %

Les ressources fiscales dont le taux doit être voté en 2024 sont les suivantes :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence pour 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit de référence	TAUX VOTÉS	Produits attendus	Taux plafond pour 2023
Taxe foncière (bâti)	929 996	27,52	952 100	262 018	27,52 %	262 018	94,59
Taxe foncière ( non bâti)	76 819	53,16	80 300	42 687	53,16 %	42 687	146,56
Taxe d'habitation (TH)	175 326	11,3	177 200	20 024	11,3%	20 024	52,55
CFE				0			
			<b>Totaux :</b>	324 729			

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de voter les taux d'imposition proposés par Monsieur le Maire comme indiqué ci-dessus pour l'année 2024.

**VOTE : 17 pour, 0 contre, 0 abstention**

#### **5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

il est ajoutée une association à la liste établie, il s'agit de l'association Escale Céleste pour un montant de 150 euros

#### **DÉLIB. N° 014- 2024 OBJET : SUBVENTION VERSÉE A VAL LOISIRS**

En vue de la préparation du budget primitif 2024, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de fixer le montant des subventions versées aux différentes associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE** de verser à **VAL LOISIRS** la subvention suivante : **150,00 €**

**Mme Marie-Agnès BARRIER , Mme Isabelle BESSON, M. Patrick CHARVAT et M. Jérôme ROLIN n'ont pas pris part au vote car ils sont membres de l'exécutif de l'association.**

**VOTE : 15 POUR – 1 CONTRE ( Bernard DUC)**

#### **DÉLIB. N° 015 - 2024\_ OBJET : SUBVENTION VERSÉE A MIRIBEL ET SON PATRIMOINE**

En vue de la préparation du budget primitif 2024, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de fixer le montant des subventions versées aux différentes associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE** de verser à **MIRIBEL ET SON PATRIMOINE** la subvention suivante : **150,00 €**

**M. le Maire, Jean-Louis VASSY n'a pas pris part au vote car il est membre de l'association.**

**VOTE : 16 POUR**

#### **DÉLIB. N° 016-2024\_ OBJET : SUBVENTION VERSÉE A MIRIBEL ANIMATIONS LOISIRS**

En vue de la préparation du budget primitif 2024, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de fixer le montant des subventions versées aux différentes associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE** de verser à **MIRIBEL ANIMATIONS LOISIRS** la subvention suivante : **150,00 €**

**Mme JANTON Joëlle n'a pas pris part au vote car elle est membre de l'association**

**VOTE : 16 POUR**

**DÉLIB. N° 017-2024\_ OBJET : SUBVENTION VERSÉE A L'AMICALE DU PERSONNEL**

En vue de la préparation du budget primitif 2024, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de fixer le montant des subventions versées aux différentes associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE de verser à L'AMICALE DU PERSONNEL la subvention suivante : 50,00 €**

**Mme BESSON Isabelle n'a pas pris part au vote car elle est membre de l'association.  
VOTE : 15 POUR – 1 CONTRE ( Bernard DUC)**

**DÉLIB. N° 018-2024 OBJET : SUBVENTION VERSÉE AU CLUB PERCE NEIGE**

En vue de la préparation du budget primitif 2024, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de fixer le montant des subventions versées aux différentes associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE de verser au CLUB PERCE NEIGE la subvention suivante : 150,00 €**

**M. Patrick CHARVAT n'a pas pris part au vote car il est membre de l'association.**

**VOTE : 16 POUR**

**DÉLIB. N° 019-2024 OBJET : SUBVENTION VERSÉE A TOURS ET CLOCHERS**

En vue de la préparation du budget primitif 2024, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de fixer le montant des subventions versées aux différentes associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE de verser à TOURS ET CLOCHERS la subvention suivante : 150,00 €**

**M. Jean-Louis VASSY n'a pas pris part au vote car il est membre de l'association.**

**DÉLIB. N° 020-2024\_ OBJET : SUBVENTIONS VERSÉES A DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS**

En vue de la préparation du budget primitif 2024, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de fixer le montant des subventions versées aux différentes associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE de verser aux associations suivantes les subventions indiquées dans la colonne Vote - BP 2024 :**

	BP 2023	Réalisations 2023	BP2024
Amicale Boules Montrigaud	150,00 €	150,00 €	150,00 €
ACCA Miribel	150,00 €	150,00 €	150,00 €
ACCA Montrigaud	150,00 €	150,00 €	150,00 €
ACCA St Bonnet de Valclérieux	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Club de l'âge d'or	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Sauvegarde patrimoine	180,00 €	180,00 €	240,00 €
Association des collines	150,00 €	150,00 €	0
FNACA Crépol/Montrigaud	150,00 €	150,00 €	150,00 €
ADAPEI DROME	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association Bouge tes collines	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Les restaurants du coeur	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Solidarité paysans Drôme Ardèche	130,00 €	130,00 €	130,00 €
Croix rouge Comité Pays de l'Herbasse	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Collège Bédier	800,00 €	0	
ADMR	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Festigrange	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Marge	440,00 €	440,00 €	500,00 €

### **DÉLIB. N° 021-2024 OBJET : SUBVENTION VERSÉE A ESCALE CELESTE**

En vue de la préparation du budget primitif 2024, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de fixer le montant des subventions versées aux différentes associations.

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de Isabelle GUIDON, présidente de l'association Escale Céleste, dont le siège social est sur la commune de Valherbasse et dont le but est de contribuer à la création, la transmission, la diffusion de tout projet artistique en lien avec le spectacle vivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE de verser à ESCALE CELESTE la subvention suivante : 150,00 €**

### **6- DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

M. Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1,302,455 euros
- Dépenses et recettes d'investissement : 722,105 euros

Vu le projet de budget primitif 2024, le Conseil Municipal

- APPROUVE le budget primitif 2024 avec reprise des résultats de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement :
- Dépenses et recettes d'investissement :

A voter le présent budget par nature au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

VOTE : 17 pour, 0 contre, 0 abstention

#### 7- VALIDATION DEVIS DÉGÂTS D'ORAGE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°53 du conseil municipal du 11 décembre 2023, approuvant la demande de subvention au Département pour les travaux de remise en état de trois chemins communaux suite aux orages de 2023. Monsieur le Maire présente le devis actualisé de l'entreprise CHEVAL, qui concerne la remise en état des trois chemins prévus dans la délibération n° 53, à savoir le chemin de Pourpaux, le chemin de Chambaran et le chemin du Pelailon. Ont été ajoutés les travaux sur le chemin de la Combe de Bas, le chemin du Péron (partie haute virage), le chemin le Péron (partie basse), et le chemin de Barbentane pour un montant de 74 778,80 € HT.

VOTE : 17 pour, 0 contre, 0 abstention

#### 8- APPROBATION DEVIS COMMERCES, ÉGLISE DE MONTRIGAUD - DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la Dotation de Solidarité territoriale, la commune de Valherbasse a obtenu une ligne de subvention intitulée « Travaux de rénovation des toitures et aménagement des bâtiments communaux 2ème tranche et travaux au cimetière » de la part du Département de la Drôme. Plusieurs devis pour l'entretien des commerces de Montrigaud et de St Bonnet sont proposés dans cette ligne de subvention et sont à approuver :

Multiservices de Montrigaud :

- Devis de Fabien FERRIER > création bureau et salle de bain pour le personnel pour un montant de .....€

Le devis sera envoyé à tous dès réception car M. Ferrier n'a pas pu le faire avant la réunion du conseil

Restaurant St Bonnet :

- 2 devis pour une pergola :
- BPA d'un montant de 19 991,67 € HT soit 23 990,00 € TTC
- TARAVELLO d'un montant de 35 107,62 € HT soit 42 129,14 € TTC

Devis en attente de renseignements auprès des assurances et de la DDT. Une décision sera prise au conseil prochain

- 1 devis étanchéité de EGGE26 d'un montant de 3082,20 € HT soit 3698,64 € TTC

Eglise de Montrigaud :

- devis de ROSE toiture église Montrigaud pour un montant de 2 570 € HT soit 3 084 € TTC

Mme JANTON est d'accord pour les travaux du toit du commerce St Bonnet ainsi que des travaux de l'église de Montrigaud mais est contre la pergolas pour le commerce de St Bonnet, pour la pergolas, des renseignements supplémentaires sont demandés,

**VOTE : 16 pour, 0 contre, 0 abstention**

### **9- APPROBATION DEVIS TRAVAUX DE REPRISE CONCESSIONS CIMETIÈRE MONTRIGAUD**

M. Le Maire présente le devis de l'entreprise DUMOULIN pour les travaux de reprise de 4 concessions au cimetière de Montrigaud d'un montant de 4 296,00 €. Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le devis de l'entreprise DUMOULIN pour les travaux de reprise de 4 concessions au cimetière de Montrigaud d'un montant de 4 296,00 € TTC

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires se rapportant à cette délibération.

**VOTE : 17 pour, 0 contre, 0 abstention**

### **10- APPROBATION DEVIS FAUCARDAGE DE L'ÉTANG JOHANNA MARIA**

M. Le Maire présente le devis de l'entreprise VALEMAR pour le faucardage d'un montant de **4 536,00 €**.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le devis de l'entreprise VALEMAR pour le faucardage d'un montant de 4 536,00 €. AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires se rapportant à cette délibération.

M. DUC fait remarquer que ces travaux sont de la compétence de l'agglo et que ce n'est pas à la commune de Valherbasse de faire et de payer cette facture.

M. Anthony SAPET fait une intervention sur le travail qui est prévu à l'étang. Il suggère d'introduire une vingtaine de kg de carpes amour blanc pour manger les herbiers de l'étang une fois le faucardage réalisé. Les carpes limiteront la prolifération des herbes dans l'étang en les mangeant.

**VOTE : 16 pour, 1 contre (B. DUC), 0 abstention**

### **11- CHOIX DU GÉRANT DU COMMERCE MULTISERVICE DE MONTRIGAUD, BAIL COMMERCIAL ET CAUTION**

M. CHARVAT :

Choix du gérant : M. Clément MARION

Indique que le bail sera le même que celui de St Bonnet. Loyer 500 € HT avec 30 % de réduction pendant 1 an soit un loyer mensuel de 350 HT euros. Caution 3 000 €

Les travaux avancent.

M. DUC demande que le nouveau gérant vienne se présenter lors du prochain conseil.

M. Vincent BRET ne prend pas part au vote car il est impliqué professionnellement dans le projet de financement du gérant.

**VOTE : 16 pour, 0 contre, 0 abstention**

## **12- HARMONISATION DE LA RÉVISION DES LOYERS DE TOUS LES BAUX COMMUNAUX AU 1<sup>er</sup> JUILLET**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 101\_2019 du 28 juin 2019 concernant la révision des loyers. Il indique qu'il convient de toujours prendre en compte l'indice de référence des loyers et d'harmoniser les baux de façon que la révision des loyers se fasse chaque année au 1<sup>er</sup> juillet pour l'ensemble des baux communaux de la commune de VALHERBASSE. M. le Maire informe également que la révision doit intervenir pour les locataires ayant au minimum 1 an d'occupation dans le logement.

Il est donc proposé, l'indice du 4<sup>e</sup> trimestre 2023 et celui du 4<sup>e</sup> trimestre 2022. La méthode de calcul sera : Montant du loyer précédent x Indice de référence des loyers du 4<sup>e</sup> trimestre 2023 (142,06) /Indice de référence des loyers du 4<sup>e</sup> trimestre 2022 (137,26) soit + 3,50 %

M. Le Maire propose d'approuver les avenants pour certains baux communaux, et notamment pour les locataires suivants : Gronlier Noriane, Dubos Patrick, Canadas Vincent, Roger Sébastien/Brière odile et la Société Camara/Reille.

Ajouter Mme SAUREL qui a été oubliée.

INTERVENTION de M. DUC concernant la cour de l'école de St Bonnet .

**VOTE : 17 pour, 0 contre, 0 abstention**

## **13-MODALITÉS DE CONCERTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE LA DÉFINITION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)**

Définition des zones d'énergies renouvelables :

parking, toiture

Période de concertation : tout le mois de mai

**VOTE : 17 pour, 0 contre, 0 abstention**

## **14- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC GDS 26 / LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE**

Monsieur le Maire présente le plan de lutte contre le frelon asiatique de la section apicole du GDS 26 et informe l'assemblée que certaines communes ont décidé de prendre à leur charge le reste à payer du propriétaire en conventionnant avec la section apicole du GDS 26. Il propose donc au conseil municipal que la commune de VALHERBASSE prenne à sa charge le reste à payer du propriétaire en conventionnant avec le GDS26. La mairie de Valherbasse s'engage à financer par l'intermédiaire de la SAGDS26 une partie de la destruction des nids de frelon asiatique sur son territoire. Ce financement concerne les nids présents sur des terrains publics ou de particuliers. La collectivité ne prendra pas à charge les destructions sur des terrains d'entreprises privées (qui pourront néanmoins bénéficier des tarifs préférentiels négociés par la SAGDS26 avec les entreprises 3D). Le coût d'une opération de destruction des nids est déterminé de la manière suivante : Une opération de destruction = le coût d'intervention + le coût administratif Le coût d'intervention : Il rémunère le travail de destruction de l'entreprise 3D sélectionnées par la

SAGDS26. Ce coût est variable en fonction de la réponse à l'appel d'offre des entreprises et selon la localisation du nid. Le coût administratif : La section apicole du GDS26 sera indemnisée du travail de coordination préalablement réalisé à la destruction du nid et de la gestion administrative des entreprises exécutant l'opération. Cette indemnité est fixée à 36 € TTC par nid détruit.

**VOTE : 17 pour, 0 contre, 0 abstention**

## **15- AVIS PROJET PLH**

**VOTE : 17 pour, 0 contre, 0 abstention**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **- Avis projet PLH VRA (vu précédemment)**

#### **- Pylône La Verne**

2 réunions ont eu lieu récemment avec les habitants de la vallée de la Verne pour leur présenter les différents projets de pylônes nécessaires pour couvrir les 3 POI (Points d'intérêts) inscrits dans le New Deal : La Grivelière, La Chauchère et le Péron,

M. le Maire informe que le nouveau pylône Roybon-Verne couvre parfaitement la Chauchère et impacte très favorablement le Péron. Il précise qu'un nouveau site est à l'étude au quartier le Cerisier pour couvrir totalement la Grivelière et ses environs et améliorer la couverture du Péron.

#### **- Projet éolien Dionay**

M. le Maire informe qu'une audience est fixée le 14 Mai au tribunal judiciaire de Valence. D'ici le 30 avril date fixée pour la fin de l'instruction, il y aura des échanges de conclusions.

#### **- Agent technique contractuel ( ménage).**

M. le Maire informe du recrutement d'un agent contractuel pour le ménage des bâtiments communaux sur les trois communes déléguées.

#### **- Compte rendu commission bâtiments**

Le compte rendu a été envoyé à tout le conseil. M. le Maire informe des débats qui ont eu lieu au sein du conseil municipal notamment pour l'aménagement d'une nouvelle mairie. Des interventions vont dans le sens du report de ce dossier au prochain mandat.

#### **- Soirée « Péricard » du 3 août au stade de St Bonnet à 20 h 00 : Concert sur le thème des enfoirés.**

Un appel sera lancé à une ou plusieurs associations pour organiser la buvette.

#### **- Permanence élections Européennes du 9 juin 2024**

Au cours du mois de Mai, il faudra organiser les 3 bureaux de vote.

- **Abri bus à Miribel** : M. le Maire informe qu'il a été sécurisé et qu'il est prévu de voir avec le Département pour le rénover.

- **Avenir de la commune de Valherbasse.**

Suite à une question de M. BRET, M. le Maire confirme que ce débat n'est pas tabou et qu'il existe au sein de notre commune.

- **Sens interdit allée des vignes sur Miribel** : une réunion sera organisée avec les habitants du quartier du château d'eau pour proposer des solutions pour mieux réglementer la circulation dans ce secteur.

- M. DUC demande que **le regard tampon sur le pont de St bonnet** à la sortie du village en direction de St Antoine soit rendu plus silencieux.

**Séance close à 22H10**

**Procès verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal du 13 mai 2024.**

**Le Maire,  
Jean-Louis VASSY**

**Le secrétaire de séance,  
Jérôme ROLIN**